
Valeur ajoutée, profits, écarts de rémunération...

Les revenus en question

Le directeur général de l'INSEE, Jean-Philippe Cotis, a remis au président de la République un rapport démontrant un creusement des écarts de rémunération entre les salariés. La CFE-CGC pointe du doigt la précarisation de l'emploi et la faiblesse de la croissance... et tire ses conclusions en termes de revenus nets disponibles.

Sur l'emploi précaire : La première cause de la croissance des inégalités, c'est le développement de l'emploi précaire (emplois de courte durée, temps partiels subis, etc.). Le rapport « Cotis » est particulièrement clair. Qu'il s'agisse de contrats précaires successifs (pour tous niveaux de qualification) ou de temps partiel subi (niveaux de qualification peu élevés), l'effet est le même. L'emploi précaire conduit à cumuler emploi avec pauvreté ou avec l'impossibilité de construire un projet de vie. C'est inacceptable. Pour la CFE-CGC, lutter contre la précarité de l'emploi doit être une priorité nationale !

Sur le partage de la valeur ajoutée : Sauf pendant une période particulière des années 80, la valeur ajoutée se répartit de manière étonnamment stable à raison d'environ deux tiers pour la rémunération globale du travail (salaires et cotisations sociales), mais cette répartition ne comprend pas, côté actionnaires, l'effet des plus-values, qui est pourtant, sauf en ces actuels temps de crise, une part majeure de leur rémunération. Le manque de dynamisme des salaires nets en France est dû

principalement à la faiblesse de la croissance et au financement intégral de la protection sociale par des cotisations liées aux salaires. C'est clair, pour la CFE-CGC, il faut mettre en place un financement assis sur la consommation, sous la forme d'une cotisation sociale sur la consommation, et non pas d'une TVA sociale.

Sur le partage des profits : Les dividendes distribués aux actionnaires sont en croissance continue (aujourd'hui 36 % en moyenne), parfois au point d'hypothéquer la capacité d'auto-financement des entreprises, parfois aussi en contradiction avec la rigueur salariale ! Ceci est particulièrement vrai pour les opérations de LBO. Pour la CFE-CGC, ce mouvement en excessive faveur des actionnaires ne peut que fragiliser les entreprises. La CFE-CGC préconise la limitation réglementaire par l'AMF des taux d'endettement dans le cadre des financements de LBO (Leverage Buy Out = Reprise avec effet de levier). La CFE-CGC préconise aussi l'interdiction de distribution de dividendes s'il n'y a pas simultanément distribution de participation aux bénéficiaires ou de distribution d'intéressement.

Salaires : l'égalitarisme est en marche

Sur les écarts de rémunération : Le rapport ne parle que « du bout des lèvres » de la diminution des écarts entre les salaires, comme s'il s'agissait d'un tabou. Pourtant, sauf pour les dirigeants, l'égalitarisme est en marche. C'est encore plus vrai des écarts entre revenus nets disponibles. Il y a en France 12 % de salariés qui ne travaillent pas à temps plein, c'est-à-dire que le premier décile des rémunérations ne compte que des salaires partiels. À l'autre bout des rémunérations, il y a les dirigeants (cent trente mille personnes) qui sont tout de même hors du salariat ordinaire. Même en comptant ces catégories, le rapport des déciles extrêmes qui était de 4,2 dans les années 1965, se situe aujourd'hui dans un ratio de l'ordre de 3,5. Et, plus loyalement, après exclusion du dernier dix-millième des très hauts salaires et séparation du salariat à temps partiel, ce ratio entre le premier décile et le dernier décile n'est plus que de 3 environ. Pour la CFE-CGC, responsabilité, mobilité et compétence doivent être rémunérées : Le SMIC est un minimum, pas une norme, et encore moins une moyenne.



JEAN-PHILIPPE COTIS

© Service photo Elysées - L. Blevennec

Sur l'effet fiscal et la redistribution : Après l'effet de la fiscalité et celui de la redistribution, le revenu effectivement disponible qui est le véritable indicateur d'écarts de niveau de vie des salariés se cale sur **un ratio de l'ordre de 2 entre le premier décile et le décile le plus élevé !...** La conjugaison des (nécessaires) « coups de pouce » au SMIC avec la confiscation de la trop faible croissance par les dirigeants, ont pour résultat la disparition de tout espoir de progression des revenus salariaux nets des classes moyennes. Pour la CFE-CGC, la retouche de la fiscalité, et notamment de la fiscalité locale, ne saurait une fois de plus se faire aux dépens de la classe moyenne !

Sur l'épargne salariale : L'épargne salariale contribue à la régulation des cycles de l'économie. L'épargne salariale n'accentue pas les inégalités au sein de l'entreprise car sa hiérarchisation y est inférieure à celle des salaires. C'est son absence des PME qui le fait croire. C'est pourquoi la CFE-CGC agit avec la CFDT, la CGT et la CFTC au sein du CIES : l'épargne salariale doit être développée dans les PME, dans le strict respect de la priorité salariale. À cette fin, la CFE-CGC préconise par ailleurs qu'un règlement AMF simplifie enfin les conseils de surveillance des fonds interentreprises (FCPIE) qui sont difficiles à gérer. ■

Jean CONAN
Secrétaire national à l'économie
conan@cfecgc.fr